



Circulaire n° 3966

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Plan national d'organisation des secours – Consultation des communes et invitation à un Webinaire

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre le projet d'un plan national d'organisation des secours (PNOS), qui a été élaboré par le ministère de l'Intérieur avec le concours du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS).

Conformément à l'article 69 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, le PNOS dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les secours et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci. Il s'agit plus précisément d'un programme directeur pour le CGDIS qui fixe les ambitions de ce dernier, en définissant les niveaux de couverture des opérations de secours souhaités pour le pays.

Ce document constitue aussi la continuité dynamique de la réforme des services de secours, enclenchée par l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile. En effet, nous avons pu constater au cours de ces dernières années que le nombre d'interventions pour les opérations dites courantes et celles liées aux calamités naturelles n'a cessé d'augmenter. Pour permettre au CGDIS de disposer des capacités nécessaires afin de répondre à ces aléas et protéger les citoyen-ne-s, les administré-e-s de votre commune, le PNOS établit, en s'appuyant sur une organisation efficace, quels sont les moyens et l'effort nécessaires pour garantir à tous une aide en moins de 15 minutes.

Ainsi selon l'article précité, les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la présente transmission pour faire part de leurs observations. Pour ce faire, vous trouverez annexés à la présente, deux documents :

- le PNOS, détaillant l'état des risques présents et futurs du Grand-Duché, sa couverture, l'organisation actuelle du CGDIS et proposant une stratégie ayant pour but d'optimiser son organisation opérationnelle et managériale ;
- une synthèse du PNOS qui prend soin de n'en préciser que les informations principales.

Une version imprimée du document de synthèse sera distribuée dès maintenant aux communes, dont le nombre d'exemplaires correspond à celui des membres du conseil communal.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre vos observations relatives au projet PNOS **pour le 1^{er} juin 2021 au plus tard.**

Afin de vous mettre dans la possibilité d'émettre votre avis en toute connaissance de cause, j'ai le plaisir de vous inviter à un **webinaire**, qui aura lieu le **25 mars 2021 à 18:00 heures**, dont les modalités de connexion vous seront communiquées dans les plus brefs délais. Ledit webinaire s'adresse aux élu-e-s communaux, auxquels je vous prie de bien vouloir transmettre la présente. Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer votre participation à l'adresse électronique pnos@mi.etat.lu avant le 22 mars 2021.

Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à contacter la Direction de la sécurité civile au ministère de l'Intérieur par e-mail à l'adresse électronique pnos@mi.etat.lu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding